

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 30 JUIN 2020

CFG BANK



UN SEMESTRE DE FORTE CROISSANCE

Le Conseil d'Administration de CFG Bank s'est réuni le 15 septembre 2020, pour examiner l'activité de la Banque et du Groupe pour le premier semestre 2020 et arrêter les comptes au 30 juin 2020.

FAITS MARQUANTS

Dans le contexte sanitaire actuel, soucieux de préserver la santé de ses clients et ses collaborateurs, CFG Bank s'est appuyée sur son dispositif digital et multicanal, pour mieux servir les clients et les accompagner en cette période difficile (88% des opérations courantes sont digitalisées).

Par ailleurs, fidèle à sa stratégie axée sur l'innovation technologique et la digitalisation des services bancaires à destination de la clientèle, CFG Bank a lancé au cours du 1^{er} semestre 2020, l'ouverture de compte totalement digitalisée.

Le 1^{er} semestre 2020 a été marqué par la réalisation de l'augmentation de capital de 400 MDH qui a porté les fonds propres à plus de 800 MDH en vue d'accompagner, au plan réglementaire, la croissance future des crédits.

Le semestre a également été marqué par une forte croissance du PNB et un léger recul des charges, permettant à l'exploitation d'atteindre l'équilibre financier, conformément à la feuille de route pluriannuelle de la banque.

PNB CONSOLIDÉ : + 37%

Le PNB consolidé ressort à 131 MDH au 1^{er} semestre 2020 contre 96 MDH pour la même période en 2019, soit une hausse de +37%. Si l'on exclut une dépréciation d'actifs à caractère ponctuel, le PNB à caractère récurrent est de 140 MDH, en hausse de +45% par rapport à l'année précédente.

Cette forte croissance a été tirée par la hausse rapide des crédits et dépôts (respectivement +52% et +27% sur 12 mois). Elle a également été renforcée par les activités de salles des marchés ainsi que la bonne tenue de la banque d'affaires sur le semestre, en dépit de la baisse importante des cours de bourse.

CHARGES D'EXPLOITATION EN REcul ET RBE CONSOLIDÉ À L'ÉQUILIBRE

Une bonne maîtrise des charges d'exploitation permet à celles-ci d'afficher un recul de -3% sur la période. Conjuguée à la progression rapide du PNB, la stabilisation des charges autorise le Résultat Brut d'Exploitation consolidé à franchir le point mort et atteindre +3MDH. Retraité des produits et charges à caractère non courant, le RBE serait de +15 MDH sur le semestre.

IMPACTS COVID 19 SUR LES PERSPECTIVES DE LA BANQUE

Le positionnement de CFG Bank ainsi que la situation de sa clientèle, entreprises ou particuliers, permettent de contenir le coût du risque à un niveau comparativement réduit. Néanmoins, la crise sanitaire ainsi que la baisse des cours de bourse ralentissent quelque peu la croissance du PNB de la banque commerciale et celui de la banque d'affaires.

L'année 2020, sauf nouvelle dégradation de la situation sanitaire, devrait être une nouvelle année de croissance solide du PNB et d'amélioration du résultat.

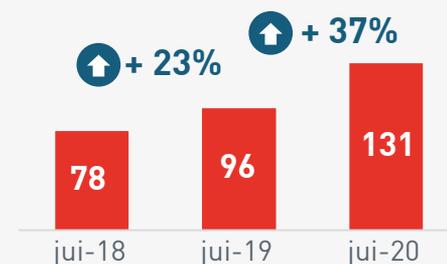
Crédits clientèle



Dépôts clientèle



PNB consolidé



COMMUNICATION FINANCIÈRE

Salim Rais - Directeur Financier

Email: s.rais@cfgbank.com

Téléphone : 05 22 488 395

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2020

CFG BANK



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

Le Groupe CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 9 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG Bank ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Bank et ses filiales au 30 juin 2020.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société -mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG Bank sont consolidées par intégration globale. CFG Bank contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Bank possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG Bank détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	entre 5 et 10 ans	entre 5 et 15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêt, le groupe CFG Bank ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Bank sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à la phase de développement sont activées.

GOODWILL

Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Contrats de location financement

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour l'approche rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulé de la norme en capitaux propres. Cet effet en capitaux propres résulte de la différence entre :

- Un droit d'utilisation et son amortissement déterminés comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisés à la date de première application de la norme ;
- Un passif de location actualisé à la date de première application.

En application des dispositions relatives à l'approche rétrospective simplifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

La banque a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 dès le 1er janvier 2018. Elle modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que le modèle de dépréciation applicable à ces actifs. Elle aligne davantage la comptabilité de couverture et de la gestion des risques des entreprises.

La nouvelle norme est organisée autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- Axe 2 : Dépréciation et remplacement du modèle de pertes avérées par un modèle de pertes de crédit attendues ;
- Axe 3 : Comptabilité de couverture et modification des principes de couverture.

Date d'entrée en vigueur

La norme IFRS 9 est applicable aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2018, sans comparatif. En termes de FTA (First Time Application). L'impact des écarts de comptabilisation entre IAS 39 est à enregistrer en contrepartie des capitaux propres en date du 01/01/2018.

ACTIFS FINANCIERS :

Description de la norme et modalités de dépréciation

Selon le modèle de pertes avérées relatif à la norme IAS 39, les provisions sont constatées pour les créances faisant l'objet d'une preuve objective de la dépréciation et lors de la survenance d'un événement de crédit.

Les créances pouvaient alors être classifiées en trois classes distinctes : les créances saines, les créances sensibles et enfin les créances en défaut.

La norme IFRS 9, elle, a pour objectif de définir un nouveau mode dynamique de dépréciation comptable de l'ensemble des actifs financiers. Cette norme apporte ainsi une nouvelle définition du provisionnement et de comptabilisation des pertes attendues et ce dès l'acquisition de l'actif. Les nouveautés par rapport à la norme IAS 39 peuvent être résumées comme telles :

- Périmètre d'application étendu : l'ensemble des instruments de crédit et de taux d'intérêts nonobstant le type d'instrument ou sa classification, au bilan ou en hors bilan sont concernés par la dépréciation ;
- Introduction du modèle de dépréciation sur deux horizons (à horizon douze mois ou sur la durée de vie de l'actif) selon le niveau de dégradation de la qualité de crédit ;
- Dépréciations calculées en appliquant un modèle de projection probabiliste.

Critères de segmentation des créances

L'ensemble du périmètre des actifs financiers est segmenté en trois niveaux de dégradation appelés Buckets :

Créances classées en Bucket 1 :

- Un actif est classé en Bucket 1 en cas d'absence de dégradation ou lorsqu'une dégradation non significative de la qualité de la contrepartie a été constatée depuis l'octroi
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur l'année à venir (ECL 12 mois).

Créances classées en Bucket 2 :

- Un actif est classé Bucket 2 lorsqu'une dégradation significative de la qualité de crédit a été constatée depuis l'octroi
- La dégradation significative peut être par exemple liée à l'inscription des créances en Watchlist, en Weaklist, ou encore à des impayés supérieurs à 30 jours ;
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle du contrat (ECL Lifetime).

Créances classées en Bucket 3 :

- Un actif est classé Bucket 3 lorsque la perte est avérée et que le tiers est déjà en défaut.
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des provisions spécifiques tel que déjà calculé en IAS39.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

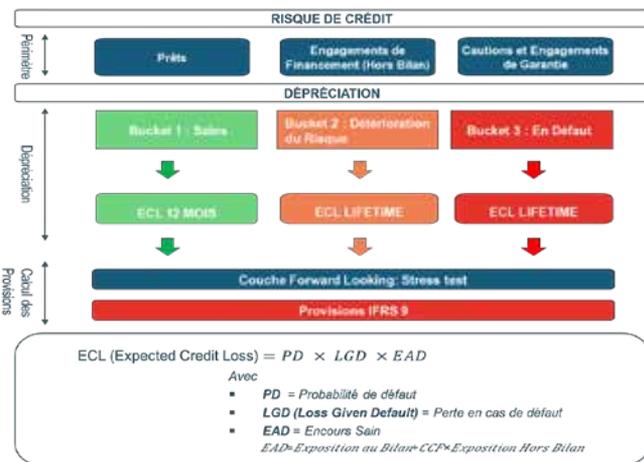
AU 30 JUIN 2020

CFG BANK



Calcul des ECL

Les ECL sont définies selon le mécanisme suivant :



1. Probabilité de Défaut

Un modèle empirique de calcul des provisions IFRS 9 prenant en compte les spécificités relatives à CFG Bank (profondeur d'historique des données réduites, un nombre de défauts limité etc.) a été développé pour le calcul des probabilités de défaut.

Le modèle est basé sur l'historique des impayés pour calculer une matrice de transition entre l'état sain et l'état défaut, en passant par les catégories « 1 Impayé », « 2 Impayés » et « 3 Impayés ». Cette matrice de transition a permis d'estimer une term-structure des PD (évolution des PDs en fonction de la maturité résiduelle), et en particulier :

- La PD de 12 mois affectée aux créances en Bucket 1 ;
- La PD lifetime affectée aux créances en Bucket 2 .

NB : Une PD de 100% a été affectée aux créances en Bucket 3 (défaut absorbant)

2. Loss Given Default (LGD)

La LGD a été modélisée pour certaines garanties pouvant être modélisées de façon à estimer le taux de recouvrement de la banque en cas de défaut de la contrepartie.

3. Exposure at Default – Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au total exposition de la Banque (exposition au Bilan et exposition au Hors Bilan) pouvant être impactée par le défaut d'une de ses contreparties.

La formule de calcul de l'EAD appliquée par CFG Bank est la suivante :

EAD = Exposition au Bilan + CCF x Exposition Hors Bilan (avec CCF = Taux de conversion du Hors Bilan en Bilan)

PASSIFS FINANCIERS :

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut ;

- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : A la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :
 - o Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - o Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - o Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Bank procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application nette les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Bilan IFRS au 30/06/20 (En milliers de DH)

ACTIF	Note	30/06/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		219.425	156.183
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	977.501	1.000.717
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		977.501	1.000.717
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2	65.304	47.304
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		65.304	46.304
Titres au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3	623.060	399.605
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4	4.778.716	3.913.811
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		148.275	155.693
Actifs d'impôt différé		138.553	141.498
Comptes de régularisation et autres actifs		380.167	747.081
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immobilisations corporelles	2.5	535.023	532.500
Immobilisations incorporelles	2.5	201.370	192.937
Ecarts d'acquisition	2.6	10.142	10.142
Total ACTIF		8.077.536	7.297.471

PASSIF	Note	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	759.387	454.926
Dettes envers la clientèle	2.8	3.842.147	3.505.661
Titres de créance émis	2.9	2.177.331	2.184.416
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		41.764	46.222
Passifs d'impôt différé		36.340	30.955
Comptes de régularisation et autres passifs		363.408	595.347
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs techniques des contrats d'assurance			
Provisions	2.10	376	376
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		856.783	479.568
o Capital et réserves liées		1.458.450	1.058.449
o Réserves consolidées		-587.209	-507.921
Part du groupe		-608.707	-531.496
Part des minoritaires		21.498	23.575
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7.375	7.375
Part du groupe		7.375	7.375
Part des minoritaires			
o Résultat net de l'exercice		-21.833	-78.335
Part du groupe		-21.217	-76.258
Part des minoritaires		-616	-2.077
Total PASSIF		8.077.536	7.297.471

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En milliers de DH)

	Note	30/06/2020	30/06/2019
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		114.828	79.153
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-57.240	-46.519
Marge d'intérêt	3.1	57.588	32.634
Commissions (produits)		92.018	66.453
Commissions (charges)		-25.572	-20.275
Marges sur commissions	3.2	66.446	46.178
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	-4.693	10.787
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		-2.550	10.928
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-2.143	-141
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités		11.835	6.243
Charges des autres activités			
Produit net bancaire		131.176	95.842
Charges générales d'exploitation		-105.220	-109.852
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-22.833	-22.123
Résultat Brut d'exploitation		3.123	-36.133
Coût du risque	3.4	-10.797	-602
Résultat d'exploitation		-7.674	-36.735
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs		630	400
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		-7.044	-36.335
Impôt sur les résultats		-14.789	-1.818
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession		-21.833	-38.153
Résultat net		-21.833	-38.153
Intérêts minoritaires		-616	-962
Résultat net part du groupe		-21.217	-37.191
Résultat par action		-4	-8
Résultat dilué par action		-4	-8

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

Libellé	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net	-21.833	-38.153
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		
Ecarts de conversion		
Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres		
Réévaluation des immobilisations		
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
Impact IAS 19/OCI		
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		
Total cumulé	-21.833	-38.153
Part du groupe	-21.217	-37.191
Part des minoritaires	-616	-962

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2020



CFG BANK

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (En milliers de DH)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2018	367.763	290.007		-304.101	7.375	361.044	26.342	387.385
Opérations sur capital	75.054	224.945				299.999		299.999
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-104.834		-104.834	-2.767	-107.601
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)								
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)								
Variations de périmètre								
Divers reclassements		0		0		0		0
Autres mouvements				-21.477		-21.477		-21.477
Capitaux propres au 31 décembre 2018	442.817	615.632		-531.092	7.375	534.732	23.575	558.306
Impact des changements de méthodes liés à la 1 ^{re} application d'IFRS 16								
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2019	442.817	615.632		-531.092	7.375	534.732	23.575	558.306
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-76.258		-76.258	-2.077	-78.335
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)								
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	0	0	0	0
Variations de périmètre								
Divers reclassements		100.680		-100.680		0		0
Autres mouvements				-403		-403		-403
Capitaux propres au 31 décembre 2019	442.817	615.632		-607.753	7.375	458.071	21.498	479.568
Impact des changements de méthodes								
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2020	442.817	615.632		-607.753	7.375	458.071	21.498	479.568
Opérations sur capital		100.073		299.928		400.001		400.001
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-21.217		-21.217	-616	-21.833
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				0		0		0
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	0	0	0	0
Variations de périmètre								
Divers reclassements				-1.037		-1.037		-1.037
Autres mouvements				83		83		83
Capitaux propres au 30 juin 2020	542.890	915.560		-629.923	7.375	835.902	20.882	856.783

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	30/06/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	-7.044	-60.907
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	22.807	42.346
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations		
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	10.177	-2.503
Dotations nettes aux provisions	10.766	15.615
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-13.251	
Perte nette/(gain net) des activités de financement		
Autres mouvements	259	-356
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	30.758	55.102
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	304.507	255.499
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-539.185	-986.970
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5.005	952.335
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	138.039	-94.181
Impôts versés	-6.459	-8.718
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-98.093	117.965
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-74.379	112.160
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-19.037	-1.441
Flux liés aux immeubles de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19.841	-66.461
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-38.878	-67.902
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	400.000	
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	400.000	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	286.743	44.258
COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	480.045	435.787
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	156.183	131.168
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	323.862	304.619
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	766.788	480.045
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	219.425	156.183
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	547.363	323.862
Variation de la trésorerie nette	286.743	44.258

CATEGORIES D'ACTIFS FINANCIERS (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS	30/06/2020	31/12/2019
ACTIFS FINANCIERS		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	977.501	1.000.717
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	977.501	1.000.717
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	65.304	47.304
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	65.304	47.304
Actifs financiers au coût amorti	5.401.776	4.313.416
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	623.060	399.605
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.778.716	3.913.811
Titres au coût amorti		
Autres actifs financiers détenus au coût amorti		

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	30/06/2020		31/12/2019	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	563.479		425.384	
Obligations et autres titres à revenu fixe	56.392		135.127	
Actions et autres titres à revenu variable	357.630		440.206	
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés				
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	977.501		1.000.717	

2.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

Libellé	30/06/2020	31/12/2019
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	126.703	112.703
Actions et autres titres à revenu variable	126.703	112.703
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - brut	126.703	112.703
Provision pour dépréciation des actifs financier à la juste valeur par capitaux propres	61.399	65.399
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	65.304	47.304
dont gains ou pertes latents ou différés	7.375	7.375

2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI	30/06/2020	31/12/2019
Comptes et prêts	576.826	325.156
Valeurs reçues en pensions	46.234	74.449
Autres prêts et créances		
Total prêts et créances avant dépréciation	623.060	399.605
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		
Total prêts et créances nets de dépréciation	623.060	399.605

2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	380.652	278.947
Prêts consentis à la clientèle	3.550.167	2.941.357
Opérations de pensions	222.640	129.264
Opérations de location financement	678.406	606.626
Total prêts et créances avant dépréciation	4.831.865	3.956.194
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-53.149	-42.383
Total prêts et créances nets de dépréciation	4.778.716	3.913.811

2.5 IMMOBILISATIONS (En milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	30/06/2020		31/12/2019	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles de placements				
Immeubles de placements				
Immobilisations incorporelles	328.452	-127.082	201.370	192.937
Immobilisations incorporelles	328.452	-127.082	201.370	192.937
Immobilisations corporelles	677.664	-142.641	535.023	532.500
Terrains et constructions	340.425	-12.477	327.948	332.615
Mobiliers et matériels d'exploitation	276.901	-114.704	162.197	152.395
Biens donnés en location				
Autres immobilisations corporelles	31.685		31.685	32.078
Autres immobilisations corporelles	28.653	-15.460	13.193	15.412
Total immobilisations	1.006.116	-269.723	736.393	725.437

2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS (En milliers de DH)

ECARTS D'ACQUISITIONS	30/06/2020	31/12/2019
Valeur comptable en début de période	10.142	10.142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	10.142	10.142
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecarts de conversion		
Filiations précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	10.142	10.142

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2020

CFG BANK



2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	30/06/2020	31/12/2019
Comptes à vue	39	1.294
Emprunts	245.393	200.457
Opérations de pension	499.120	237.371
Dettes locatives	14.835	15.804
Total dettes envers les établissements de crédit	759.387	454.926

2.8 DETTES ENVERS LA CLIENTELE (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	1.994.876	1.825.903
Comptes d'épargne	376.146	336.400
Dépôts à terme	1.224.186	1.132.178
Autres comptes créditeurs	246.939	211.180
Total dettes envers la clientèle	3.842.147	3.505.661

2.9 TITRES DE CREANCES EMIS (En milliers de DH)

Libellé	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
Titres du marchés interbancaires				
Titres de créances négociables	2.163.400	775.000	790.400	2.148.000
Intérêts courus non échus	21.016	29.331	21.016	29.331
Emprunts obligataires				
Intérêts courus non échus				
Autres dettes représentées par un titre				
Intérêts courus non échus				
Total	2.184.416	804.331	811.416	2.177.331

2.10 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES (En milliers de DH)

Libellé	31/12/2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	30/06/2020
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature							
Provisions pour engagements sociaux							
Autres provisions pour risques et charges	376						376
Total	376						376

3.1 MARGE D'INTERÊT (En milliers de DH)

MARGE D'INTERÊT	30/06/2020			30/06/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	85.119	-23.115	62.004	64.389	-24.870	39.519
Comptes et prêts/emprunts	85.083	-22.875	62.208	64.389	-24.494	39.895
Opérations de pensions	36	-240	-204		-376	-376
Opérations de location financement						
Opérations interbancaires	17.750	-4.267	13.483	5.079	-1.981	3.098
Comptes et prêts/emprunts	17.713	-4.267	13.446	5.068	-1.981	3.087
Opérations de pensions	37		37	11		11
Emprunts émis par le Groupe		-29.557	-29.557		-19.387	-19.387
Actifs financiers disponibles à la vente	11.959	-301	11.658	9.685	-281	9.404
Total produits et charges d'intérêts	114.828	-57.240	57.588	79.153	-46.519	32.634

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS (En milliers de DH)

MARGE SUR COMMISSIONS	30/06/2020			30/06/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations						
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle						
sur titres						
de change						
sur autres instruments financiers						
Prestations des services financiers	92.018	-25.572	66.446	66.453	-20.275	46.178
Banque	20.152	-9.242	10.910	16.214	-6.515	9.699
Banque d'Affaires (1)	71.866	-16.330	55.536	50.239	-13.760	36.479
Produits nets de commissions	92.018	-25.572	66.446	66.453	-20.275	46.178

(1) Conseil, Gestion d'actif, société de bourse et Capital Risque

3.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR (En milliers de DH)

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	30/06/2020	30/06/2019
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-4.693	10.787
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	-2.550	10.928
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-2.143	-141
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Total	-4.693	10.787

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS (En milliers de DH)

Engagements de financement donnés	30/06/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés	718.635	402.758
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	718.635	402.758
Autres engagements donnés		
Total des engagements donnés	718.635	402.758
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédits		
de la clientèle		
Total des engagements reçus		

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES (En milliers de DH)

Engagements de garantie donnés	30/06/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés	2.739	3.051
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	2.739	3.051
Autres engagements donnés		
Total des engagements de garantie donnés	2.739	3.051
Engagements de garantie reçus	4.383.985	5.591.299
des établissements de crédits		
de la clientèle	4.383.985	5.591.299
Total des engagements reçus	4.383.985	5.591.299

PERIMETRE DE CONSOLIDATION (En DH)

Filiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
CFG Bank	667.762.900	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	10.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	41.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Marchés	20.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Assurances	100.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1.524.900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5.010.000	100,00%	100,00%	IG
T Capital Gestion	300.000	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	106.000.000	71,70%	71,70%	IG

Catégorie des Immobilisations Corporelles

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	10 ans	15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

ENCOURS PAR BUCKET (En milliers de DH)

	30/06/2020			31/12/2019		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	4 144 527	168 727	518 611	3 818 820	113 485	23 889
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	4 144 527	168 727	518 611	3 818 820	113 485	23 889
Titres de dette						
Engagements hors bilan	588 803	41 675		444 093	1 978	

DEPRECIATION PAR BUCKET (En milliers de DH)

	30/06/2020			31/12/2019		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	33 796	5 008	14 345	30 567	3 037	8 779
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	33 796	5 008	14 345	30 567	3 037	8 779
Titres de dette						
Engagements hors bilan						

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2020

CFG BANK

RISQUES AFFERENTS A LA BANQUE

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des Risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction Générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;
- **Direction de la Gestion Globale des Risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la Direction des Risques, de la Direction Générale, de la Cellule Crédit, et de la Direction Juridique, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit.
- **Le comité mensuel de Suivi des Impayés, de la Watch List et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles Retail, Entreprise et Banque privée, il est composé de la Direction Métier concernée, de la Direction des Risques, et éventuellement de la Direction Juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La Direction des Risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watch List ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la Direction Générale.
- **Le comité semestriel de Provisionnement, des Risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la Direction Générale, des Directions Métiers et de la Direction des Risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

Politique et procédures d'octroi de crédit :

Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux Entreprises ou aux Particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Les crédits Lombard ;
- Les crédits Baux ;
- Les crédits à la Consommation.

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité Crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement,...
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche Simulation Crédit, grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne,...
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank AL-Maghrib/ GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation :

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit :

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit :

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la banque, e.g. la direction des Risques et éventuellement la cellule Crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers Retail. Une évaluation de risque Crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation :

Aujourd'hui, la majorité des demandes de crédit sont soumises au comité crédit.

Un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit a été élaboré pour certains types de crédit.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle de la direction des Risques.

Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche Simulation Crédit qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc. Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits Entreprise et TPE/ professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par le Risque afin d'évaluer le risque relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne :

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a démarré le projet de mise en place d'un système de notation conforme aux exigences Bâle 2, pour les entreprises.

Compte tenu de la faible profondeur de l'historique, ce dispositif se basera dans un premier temps sur un modèle opérationnel à partir des grilles d'analyse Risque Entreprise et Retail déjà mises en place.

Dans un deuxième temps, un modèle statistique sera développé. Ce «modèle scoring» consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

Suivi des garanties :

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'Assurance-Crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, e.g. forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont nantis, expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, etc.

Watch List :

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité Crédit des prochaines années, la Direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,

- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

La Direction des risques en informe ensuite la Direction Générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watch List ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Weaklist :

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du Risque Crédit, la Direction des Risques a mis en place une Weak List interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

Créances en souffrance :

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la Direction des Risques, qui en informe mensuellement la Direction Générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de Suivi des Impayés, Watch List et Weaklist et semestriellement le Comité semestriel de Provisionnement et des Risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

- Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :
- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé → 90 jours
- Sont classées dans la catégorie de créance compromise :
- Les créances restructurées enregistrant un impayé → 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002 ;

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées ;

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'Entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers ;

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire.

Dispositif de limites internes et stress test :

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal i.e. plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée par le conseil d'administration.

Il convient de signaler qu'aucun dépassement n'a été constaté par rapport à cette limite au cours du premier semestre 2020.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- **La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles** envoyée à la Direction Générale ;
- **Les PV des comités mensuels de Suivi des Impayés ;**
- **Les comités semestriels de Provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;**
- **Les analyses Risques Entreprises et Retail** effectuées en amont de l'octroi de crédits Entreprises et TPE ;
- **Des analyses Risques ponctuelles** lorsqu'une problématique est identifiée ;
- **Un reporting trimestriel** élaboré par le Risque et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - o Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée
 - o Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements
 - o Les recommandations de la Direction des Risques et rappel des guidelines
- **Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la banque** sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors du conseil/comité des Risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

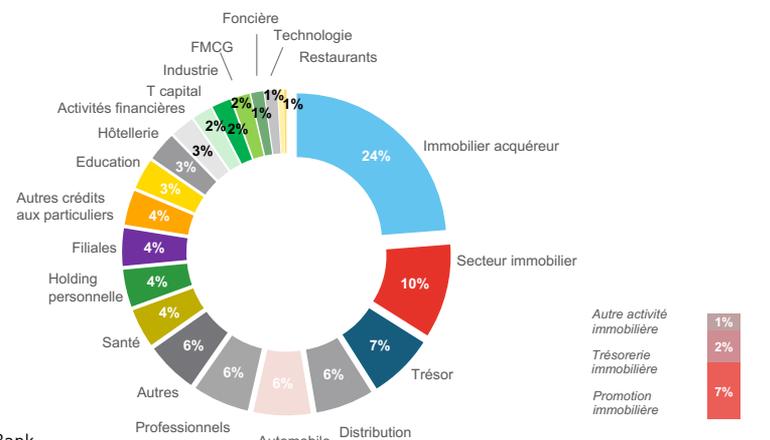
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la banque par secteur d'activité :

L'exposition à fin juin 2020 par rapport aux différents secteurs économiques se répartit comme suit :

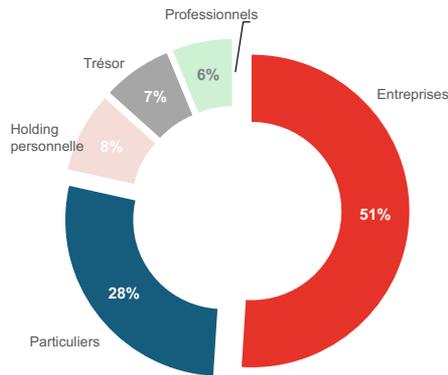


Source : CFG Bank



Répartition des engagements par catégorie de contrepartie :

L'exposition de l'encours des engagements à fin juin 2020 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements de la banque par zone géographique :

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat et Région.

→ A fin juin 2020, on note une diversification sectorielle et bonne répartition du portefeuille par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Système de limites :

Une limite de concentration est fixée par la banque en ce qui concerne les Crédits à la Promotion Immobilière.

Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.

Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit.

Pour les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.

Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité Change.

Ces limites sont revues et validées par le conseil d'administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires, qui ne doit pas dépasser 20%. Ce coefficient est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction :

De plus, le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux Directions Métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée,
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements,
- Les recommandations de la Direction des Risques et les Guidelines.

En outre, la direction générale et les directions opérationnelles sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de concentration lors du conseil / comité trimestriel des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de notre établissement, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et est également en charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction Générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

catastrophe :

o Le choc appliqué pour l'activité Taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;

o Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;

o Pour l'activité Change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du Dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du conseil d'administration au risque marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité i.e. **un plafond d'engagement par activité** qui doit faire l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque :

Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la VAR, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (stop VaR, stop Loss) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la Direction Générale et le Risk Management, puis validé par le conseil d'administration. Elles sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la Direction Générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.



Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- la salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/ prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédit, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :

- Court Terme : ≤ 1 an,
- Moyen Terme :] 1-5 ans [
- Long terme : ≥ 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité :

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la banque : le LCR, Liquidity Coverage Ratio, le ratio de liquidité court terme Bâle 3 :

Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent > 100%

Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

Durant le premier semestre 2020, le LCR est resté conforme au minimum réglementaire.

Stress tests minimaux :

CFG Bank réalise également tous les mois les stress tests minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables,
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.

Les résultats des stress tests de liquidité effectués durant le premier semestre 2020 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes stand-by de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction des Risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la Direction Générale et de la Salle de marché. Ce reporting comporte :

1. Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
2. Le résultat des Stress Tests ;
3. L'analyse de ces résultats ;
4. Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité,
5. Les recommandations de la Direction des Risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/ comité trimestriel des risques.

5. RISQUE OPERATIONNEL

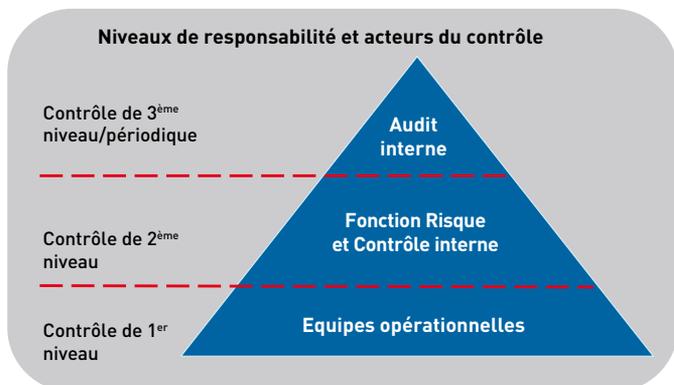
Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

Suivi et surveillance du risque opérationnel :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'Audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :



CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- la mise en place d'un système d'information Front to back qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloo)
- la mise en place d'un manuel de procédures couvrant la majorité des métiers de la banque,
- la mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés,
- la participation de la fonction Risque et Conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de :
 - o s'assurer du respect du cadre réglementaire,
 - o identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

Afin de réduire son exposition aux risques opérationnels, la banque a entamé l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels.

L'établissement poursuivra sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- l'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la banque, en particulier pour les processus risqués,
- la finalisation du projet de cartographie des risques opérationnels en cours allant lui permettre d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser,
- l'élaboration de plans d'actions de réduction de ces risques ;
- la mise en place de KRI, indicateurs clés des risques ;
- la mise en place d'une Base Incidents allant permettre la collecte d'incidents ;
- la mise en place d'un système de reporting allant permettre la remontée de l'information à la direction générale et au conseil d'administration :
 - o l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - o l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - o l'identification des risques majeurs,
 - o les plans d'action de maîtrise des risques.

Plan de continuité de l'activité :

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le PCA de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci sera composé notamment :

- d'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques;
- d'un plan de repli utilisateurs : ce site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- d'un dispositif de gestion de crise.

6. ACTIFS PONDERES ET RATIO DE SOLVABILITE

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle 3 et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE AU 30 JUIN 2020

EY Building a better working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
29 950 Casablanca
Maroc

HDID & ASSOCIES COMMISSAIRES AUX COMPTES
4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Fricô)
Arfa - Casablanca
Maroc

GROUPE CFG BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG Bank S.A. et ses filiales (Groupe CFG Bank) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MMAD 856.763, compte tenu d'une perte nette consolidée de MMAD 21.833.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2020 dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

1. Le Groupe CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que de comptes courants et de créances sur cette société pour MMAD 149. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.
2. Le Groupe CFG Bank dispose d'impôts différés actifs relatifs à des déficits reportables totalisant MMAD 28 au 30 juin 2020. Compte tenu du décalage entre les réalisations et les provisions résultant du business plan validé ayant servi de base à l'activation de ces impôts différés, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la capacité à récupérer la totalité de ces actifs.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG Bank arrêtés au 30 juin 2020, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 16 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Abdelmajid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Mohamed HDID
Associé-Gérant

COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

AU 30 JUIN 2020

CFG BANK



BILAN

(En milliers de DH)

ACTIF	30/06/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	219.355	156.115
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	87.704	57.446
. Valeurs en caisse	131.651	98.669
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	615.217	391.379
. A vue	585.797	316.930
. A terme	29.419	74.449
Créances sur la clientèle	4.350.681	3.557.874
. Crédits de trésorerie et à la consommation	2.374.599	1.851.611
. Crédits à l'équipement	15.065	
. Crédits immobiliers	1.675.534	1.560.432
. Autres crédits	285.483	145.831
Créances acquises par affectation		
Titres de transaction et de placement	960.556	948.187
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	560.772	425.032
. Autres titres de créance	55.997	135.027
. Titres de propriété	343.787	388.128
Autres actifs	233.747	269.042
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	390.594	389.951
Titres mis en équivalence		
. Entreprises à caractère financier		
. Autres entreprises		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	700.944	639.032
Immobilisations incorporelles	375.443	369.684
Immobilisations corporelles	272.942	280.312
TOTAL DE L'ACTIF	8.119.479	7.001.575

PASSIF	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	744.513	446.136
. A vue	101.049	41.550
. A terme	643.463	404.586
Dépôts de la clientèle	3.862.925	3.505.733
. Comptes à vue créditeurs	2.015.655	1.825.975
. Comptes d'épargne	376.146	336.400
. Dépôts à terme	1.224.186	1.132.178
. Autres comptes créditeurs	246.939	211.180
Titres de créances émis	2.194.078	2.186.719
. Titres de créance négociable émis	2.194.078	2.186.719
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	295.367	209.462
Provisions pour risques et charges	2.086	3.023
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	915.560	615.632
Capital	542.890	442.817
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	-407.947	-295.818
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net (+/-)	-29.992	-112.128
TOTAL DU PASSIF	8.119.479	7.001.575

HORS BILAN

(En milliers de DH)

	30/06/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNES	721.374	405.809
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	718.635	402.758
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	2.739	3.051
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	4.383.985	6.196.230
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Engagements de garantie reçus de la clientèle	4.383.985	6.196.230
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(En milliers de DH)

	30/06/2020	30/06/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	213.947	160.532
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	604	723
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	93.683	75.049
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	11.959	9.683
Produits sur titres de propriété	15.064	12.973
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	37.981	16.140
Commissions sur prestations de service	28.732	22.021
Autres produits bancaires	25.924	23.943
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	116.165	70.395
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	3.834	1.425
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	23.279	24.990
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	29.557	19.387
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	30.744	9.735
Autres charges bancaires	28.751	14.858
PRODUIT NET BANCAIRE	97.782	90.137
Produits d'exploitation non bancaire	300	459
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	122.717	121.301
Charges de personnel	50.495	56.149
Impôts et taxes	1.393	1.373
Charges externes	26.212	26.115
Autres charges générales d'exploitation	27.558	26.744
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	17.059	10.920
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition		
Reprises sur écarts d'acquisition		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	7.560	7.472
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	7.327	6.801
Pertes sur créances irrécouvrables	36	11
Autres dotations aux provisions	197	660
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	3.034	818
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1.895	160
Récupérations sur créances amorties	5	3
Autres reprises de provisions	1.134	655
RESULTAT COURANT	-29.161	-37.359
Produits non courants	523	997
Charges non courantes	78	623
RESULTAT AVANT IMPOTS	-28.717	-36.985
Impôts sur les résultats	1.276	1.179
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-29.992	-38.164

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(En milliers de DH)

TABEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2020	30/06/2019
(+) Intérêts et produits assimilés	106.245	85.455
(-) Intérêts et charges assimilées	56.670	45.802
MARGE D'INTERET	49.575	39.653
(+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location	37.981	16.140
(-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location	30.744	9.735
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION	7.237	6.405
(+) Commissions perçues	30.846	22.880
(-) Commissions servies	5.827	4.551
MARGE SUR COMMISSION	25.018	18.329
(±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-167	-1
(±) Résultat des opérations sur titres de placement	-2.463	12.595
(±) Résultat des opérations de change	6.223	3.361
(±) Résultat des opérations sur produits dérivés		
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	3.593	15.955
(+) Divers autres produits bancaires	15.199	13.012
(-) Diverses autres charges bancaires	2.840	3.217
PRODUIT NET BANCAIRE	97.782	90.137
(±) Résultat des opérations sur immobilisations financières		
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	300	459
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire		
(-) Charges générales d'exploitation	122.717	121.301
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-24.635	-30.705
(±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-5.432	-6.649
(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	905	-5
(±) Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition		
RESULTAT COURANT	-29.161	-37.359
RESULTAT NON COURANT	444	374
(-) Impôts sur les résultats	1.276	1.179
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-29.992	-38.164
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2020	30/06/2019
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-29.992	-38.164
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	17.059	10.920
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	197	660
(+) Dotations aux provisions réglementées		
(+) Dotations non courantes		
(-) Reprises de provisions	1.134	655
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-13.870	-27.239
(-) Bénéfices distribués		
(±) AUTOFINANCEMENT	-13.870	-27.239



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

	30/06/2020	31/12/2019
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	196.998	302.576
(+) Récupérations sur créances amorties		
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	823	2.112
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-103.891	-146.916
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
(-) Charges générales d'exploitation versées	-105.736	-231.756
(-) Impôts sur les résultats versés	-1.276	-1.895
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	-13.083	-75.879
Variation des :		
(±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	45.030	-74.449
(±) Créances sur la clientèle	-798.271	-897.986
(±) Titres de transaction et de placement	-22.436	-74.053
(±) Autres actifs	35.296	-58.375
(±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-61.912	-484.001
(±) Créances acquises par affacturage		
(±) Créances subordonnées		
(±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	238.877	283.854
(±) Dépôts de la clientèle	357.192	421.294
(±) Titres de créance émis	7.359	1.060.461
(±) Autres passifs	85.905	40.206
(±) Dettes subordonnées		
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations	-112.960	216.951
III. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-126.042	141.071
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(-) Acquisition d'immobilisations financières		-112.437
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-15.449	-40.514
(+) Intérêts perçus		
(+) Dividendes perçus	14.099	9.799
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1.350	-143.152
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées		
(+) Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	400.000	
(-) Dividendes versés		
(-) Intérêts versés		
V. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	400.000	
VI. IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION		
VII. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V+VI)	272.608	-2.080
VIII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	431.495	433.576
IX. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	704.103	431.495

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire AU 30 JUIN 2020



Building a better working world
37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Frial)
Anfa - Casablanca
Maroc

CFG BANK S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2020

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG Bank S.A. comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 1.020.511, compte tenu d'une perte nette de KMAD 29.992, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2020 dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

- CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances rattachées à cette société pour MMAD 140,3. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.
- CFG Bank dispose d'une participation dans CFG Finance d'un montant de MMAD 29,6, ainsi que des créances sur cette société pour MMAD 19. Compte tenu de la situation financière de la filiale, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 29,6. Au vu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. arrêtés au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 16 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Aldelmeid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Mouhamed HDID
Associé

COMMUNICATION FINANCIERE
RÉSULTATS AU 30 JUIN 2020

